

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1435

11 juin 2008

SOMMAIRE

Anglesey Investment Holding S.A.	68834	Matignon Finance	68862
A.U.C. Aménagements Urbains et Con- structions s.à r.l.	68862	MSDP S.à r.l.	68877
Batinvest Immobilière	68863	PBP Solutions S.A.	68869
Cable Holding S.à r.l.	68837	PCC European Holdings S.à r.l.	68867
Cambresio International S.A.	68834	PCC Luxembourg holdings S.C.S.	68867
Cool-Boules, S.A.	68855	Peinture Dewald S.à r.l.	68864
DeWAG Holdings S.à r.l.	68839	P.S.M. Investment S.A.	68845
Dragon Investments	68880	Rainforest S.A.	68837
Drumann Investments S.à r.l.	68838	Rearden L Holdings 2 S.à r.l.	68834
Editions Culturelles et Professionnelles S.A.	68879	Ronnwiss Invest SCI	68868
Exuma Ventures S.A. Holding	68845	Saxon Energy Services Holdings Sarl	68845
Groupe Nordet S.A.	68864	S.C.I. Jucken	68879
Groupe Nordet S.A.	68863	S.I.P., Société d'Investissement et de Pro- motion S.A.	68876
Harman SA	68844	S.I.P., Société d'Investissement et de Pro- motion S.A.	68875
Hipos S.A.	68876	Star-Lux S.à r.l.	68859
Holden S.A.	68839	Stodiek Beteiligung I S.à r.l.	68865
I. 28 Wickrange «Am Park» s.à r.l.	68873	Storebrand Alpha Sicav	68876
Imfoled Luxembourg S.A.	68839	Swiss Life Immo-Arlon	68877
Immobilière Nordet s.à r.l.	68867	TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.	68859
Kokab S.A.	68873	Tradhold S.A.	68855
Les Trois Mousquetaires s.à r.l.	68858	Valon S.A.	68862
LyondellBasell Industries AF S.C.A.	68880	Victoria Promotion Immobilière	68867
Madeleine Finance S.A.	68839		

Anglesey Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 70.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008066287/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03898. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Cambresio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 106.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008066420/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03865. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Rearden L Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 637.125,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 123.046.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of REARDEN L HOLDINGS 2 S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.046, incorporated pursuant to a deed of the Undersigned on December 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) under number 269, on February 28, 2007, page 12891. The articles of association (the Articles) were amended on December 12, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 653 of March 15, 2008.

There appeared:

1) REARDEN L HOLDINGS 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L- 2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.032,

hereby represented by M^e Michaël Meylan, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

2) REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & Co. KG, a limited partnership, existing under the laws of Germany incorporated in the form of a KG, Kommanditgesellschaft having its registered office set at Düsseldorf, registered with the register of Düsseldorf under number HRA 19665,

hereby represented by M^e Michaël Meylan, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

3) REARDEN PREFERRED PARTICIPATION GmbH & Co. KG, a limited partnership, existing under the laws of Germany incorporated in the form of a KG, Kommanditgesellschaft, having its registered office set at Düsseldorf, registered with the register of Düsseldorf under number HRA 19675,

hereby represented by M^e Michaël Meylan, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 25,469 Ordinary Shares and 32 Preferred Shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Approval of the redemption of 16 Ordinary Shares held by REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & Co. KG (the Redeemed Shares) having each a par value of EUR 25 (twenty five euro);
3. Decision to confer all powers to the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of Redeemed Shares and the reimbursement of REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & Co. KG;

4. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the redemption of sixteen (16) Ordinary Shares of the Company held by REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & Co. KG having each a par value of thirty EUR 25 (twenty five euro) (the Share Redemption), a redemption notice having been sent by the Company to REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & Co. KG to that effect.

The Meeting acknowledges that the Share Redemption does not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the subscribed capital and the non distributable reserves of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to cancel hereby the Redeemed Shares. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of EUR 400 (four hundred euro) and is brought from its present amount of EUR 637,525 (six hundred thirty seven thousand five hundred and twenty-five euro) to EUR 637,125 (six hundred thirty seven thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 25,453 Ordinary Shares and 32 Preferred Shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each.

The first paragraph of article 5 of the Articles shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 637,125 (six hundred thirty-seven thousand one hundred and twenty-five euro), represented by:

- 25,453 (twenty-five thousand four hundred and fifty-three) ordinary shares (the "Ordinary Shares"); and
- 32 (thirty-two) preference shares (the "Preference Shares" together with the Ordinary Shares referred to as the "Shares").

Each Share is in registered form with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) and Shares are all subscribed and fully paid up.

The holder(s) of the Ordinary Shares are referred to as the "Ordinary Shareholder(s)". The holder(s) of the Preference Shares are referred to as the "Preference Shareholder(s)", together with the Ordinary shareholders, the "Shareholders".

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer all powers to the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments and to organise the payment of the redemption price to REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & Co. KG and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huitième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de REARDEN L HOLDINGS 2 S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.046, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) numéro 269 du 28 février 2007, page 12891. Les statuts (les Statuts) ont été modifiés le 12 décembre 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 653 du 15 mars 2008.

Ont comparu:

1) REARDEN L HOLDINGS 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.032,

ici représentée par M^e Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

2) REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & Co. KG, une société en commandite par actions existant selon les lois d'Allemagne constituée sous la forme d'une société en commandite par actions ayant son siège social à Düsseldorf, immatriculée au registre de Düsseldorf sous le numéro HRA 19665,

ici représentée par M^e Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

3) REARDEN PREFERRED PARTICIPATION GmbH & Co. KG, une société en commandite par actions existant selon les lois d'Allemagne constituée sous la forme d'une société en commandite par actions ayant son siège social à Düsseldorf, immatriculée au registre de Düsseldorf sous le numéro HRA 19675,

ici représentée par M^e Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour subir les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. que 25.469 Parts Sociales Ordinaires et 32 Parts Sociales Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui peut dès lors valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations d'usage;

2. Approbation du remboursement de 16 Parts Sociales Ordinaires détenues par REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & Co. KG (les Parts Remboursées) ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune;

3. Décision de donner tous pouvoirs au conseil de gérance aux fins de modifier le registre des parts sociales, d'annuler les Parts Remboursées et de rembourser REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & Co. KG;

4. Divers.

III. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations d'usage, les associés se considèrent valablement convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le remboursement de 16 Parts Sociales Ordinaires détenues par REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & Co. KG ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune (le Remboursement des Parts), un avis de remboursement a été adressé par la Société à REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & Co. KG à cette fin.

L'Assemblée reconnaît que le Remboursement des Parts n'a pas pour effet de réduire les actifs nets en deçà du total du capital souscrit et des réserves non distribuables de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les Parts Remboursées. En conséquence, le capital souscrit est réduit d'un montant de EUR 400 (quatre cents euros) et est porté de son montant actuel de EUR 637.525 (six cent trente sept mille cinq cent vingt cinq euros) à EUR 637.125 (six cent trente sept mille cent vingt cinq euros) représenté par 25.453 Parts Sociales Ordinaires et 32 Parts Sociales Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune.

Le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

"5.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 637.125 (six cent trente sept mille cent vingt cinq euros), représenté par:

- 25.453 (vingt cinq mille quatre-cent cinquante trois) parts sociales ordinaires (ci-après les "Parts sociales Ordinaires");
et

- 32 (trente deux) parts sociales préférentielles (ci-après les "Parts sociales Préférentielles" ensemble avec les Parts sociales Ordinaires définies comme "Parts sociales")

Chaque Part sociale est nominative, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros), et elles sont toutes souscrites et entièrement libérées.

Le ou les titulaires de Parts sociales Ordinaires sont désignés sous le nom "d'Associés Ordinaires". Le ou les titulaires de Parts sociales Préférentielles sont désignés sous le nom "d'Associés Préférentiels", ensemble avec les Associés Ordinaires, ci-après les "Associés".

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner tous pouvoirs au conseil de gérance aux fins de modifier le registre des parts sociales, d'annuler les Parts Remboursées et de rembourser REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & Co. KG, ainsi que de réaliser les formalités afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000.- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. MEYLAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008. Relation: LAC/2008/17844. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008066570/242/168.

(080074619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Cable Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.941.

Les comptes consolidés au 31 Mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ruettger Keienburg
Managing Director

Référence de publication: 2008066626/8358/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05723. - Reçu 88,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Rainforest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.439.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066506/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03390. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Drumann Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 137.244.

Im Jahre zweitausendundacht, den sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr José Luis Nieto de la Blanca, geboren in Madrid (Spanien), am 25. Mai 1973, wohnhaft in L-2146 Luxemburg, 89, rue de Merl,

hier vertreten durch Herrn Alain Thill, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

aufgrund einer ihm erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten des Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DRUMANN INVESTMENTS S.à r.l, mit Sitz in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und in Luxembourg, Sektion B unter Nummer 137244, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notars am 6. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 948 vom 17. April 2008,

mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in zweihundertfünfzig (250) Anteile von jeweils fünfzig Euro (50,- EUR).

Der Komparent, durch seinen vorgenannten Vertreter, erklärt der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DRUMANN INVESTMENTS S.à r.l.zu sein und ersucht den amtierenden Notar den von ihm gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Beschluss

Der alleinige Gesellschafter stellt folgende privatschriftliche Abtretung von Gesellschaftsanteilen fest:

Die Aktiengesellschaft INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, H.G.R. Luxembourg Sektion B Nummer 62821, trat am 30. April 2008, ihre sämtlichen zweihundertfünfzig (250) Anteile von jeweils fünfzig Euro (50,- EUR) in der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung DRUMANN INVESTMENTS S.à r.l. an Herrn José Luis Nieto de la Blanca, vorgeannt, ab.

Der alleinige Gesellschafter erklärt diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfhundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer des Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mai 2008. Relation GRE/2008/2053. - Reçu Douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008066663/231/48.

(080075156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Holden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.745.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLDEN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008066450/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04148. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Madeleine Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 46.135.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MADELEINE FINANCE S.A.

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008066451/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04147. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Imfoled Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.346.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066503/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03405. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

DeWAG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.369.937,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.494.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of April,

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "DeWAG Holdings S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed drawn up on 23 March 2007 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 678 of 23 April 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.494 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 31 December 2007 by a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 452 on 21 February 2008 (the "Articles of Incorporation").

The meeting is presided by Ms Nicole SUIGNARD, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appoints Mr Emmanuel AVICE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects M^e Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the said attendance list that all the shares representing the total corporate capital of two million twenty-seven thousand and twenty-four euro (EUR 2,027,024.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of three hundred and forty-two thousand nine hundred and thirteen euro (EUR 342,913.-) so as to raise it from its current amount of two million and twenty-seven thousand and twenty-four euro (EUR 2,027,024.-) divided into two million and twenty-seven thousand and twenty-four (2,027,024) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR1.-) to two million three hundred and sixty-nine thousand nine hundred and thirty-seven euro (EUR 2,369,937.-) divided into two million three hundred and sixty-nine thousand nine hundred and thirty-seven (2,369,937) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

2. To issue, with a total share premium of thirty-four thousand two hundred and ninety-one euro and fifty four cents (EUR 34,291.54), three hundred and forty-two thousand nine hundred and thirteen (342,913) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, three million four hundred and twenty-nine thousand one hundred and fifty-four (3,429,154) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from two million and twenty-seven thousand and twenty-four (2,027,024) shares to two million three hundred and sixty-nine thousand nine hundred and thirty-seven (2,369,937) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription by Archstone Management Germany S.à r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund and for the account of its Sub-Fund A, of two hundred and ten thousand three hundred and thirty-nine (210,339) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, two million one hundred and three thousand four hundred and nine (2,103,409) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) and to accept the subscription by Archstone Management Germany S.à r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund and for the account of its Sub-Fund B of one hundred and thirty-two thousand five hundred and seventy-four (132,574) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, one million three hundred and twenty-five thousand seven hundred and forty-five (1,325,745) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from two million and twenty-seven thousand and twenty-four (2,027,024) shares to two million three hundred sixty-nine thousand nine hundred and thirty-seven (2,369,937) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any lawyer of Linklaters LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

6. To authorize any lawyer of Linklaters LLP to record the issuance of warrants in the warrants' register of the Company.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 19 of the Articles of Incorporation:

First resolution

The shareholders RESOLVE to increase the Company's subscribed capital by an amount of three hundred and forty-two thousand nine hundred and thirteen euro (EUR 342,913.-) so as to raise it from its current amount of two million and twenty-seven thousand and twenty-four euro (EUR 2,027,024.-) divided into two million and twenty-seven thousand and twenty-four (2,027,024.-) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) to two million three hundred and sixty-nine thousand nine hundred and thirty-seven euro (EUR 2,369,937.-) divided into two million three hundred and sixty-nine thousand nine hundred and thirty-seven (2,369,937) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Second resolution

The shareholders RESOLVE to issue, with a total share premium of thirty-four thousand two hundred and ninety-one euro and fifty four cents (EUR 34,291.54), three hundred forty-two thousand nine hundred and thirteen (342,913.-) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, three million four hundred and twenty-nine thousand one hundred and fifty-four (3,429,154) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from two million and twenty-seven thousand and twenty-four (2,027,024) shares to two million three hundred and sixty-nine thousand nine hundred and thirty-seven (2,369,937) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared M^e Xenia Thomamüller, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Archstone Management Germany S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund and for the account of its Sub-Fund A, and Sub-Fund B by virtue of the proxies referred to herein above.

The person appearing declared (i) to subscribe in the name and on behalf of Archstone Management Germany S.à r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund and for the account of its Sub-Fund A, for two hundred and ten thousand three hundred and thirty-nine (210,339) new shares with two million one hundred and three thousand four hundred and nine (2,103,409) warrants, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), with a share premium of twenty-one thousand and thirty-four euro and nine cents (21,034.09), (ii) to subscribe in the name and on behalf of Archstone Management Germany S.à r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund and for the account of its Sub-Fund B, for one hundred and thirty-two thousand five hundred and seventy-four (132,574) new shares with one million three hundred and twenty-five thousand seven hundred and forty-five (1,325,745) warrants, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), with a share premium of thirteen thousand two hundred and fifty-seven euro and forty-five cents (EUR 13,257.45) and (iii) to make payment in full for each such new shares, with the above-mentioned warrants, by a contribution in cash of three hundred and seventy-seven thousand two hundred and four euro and fifty-four cents (EUR 377,204.54) (the «Contribution»), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The shareholders RESOLVE to accept the subscription and payment of the (i) two hundred and ten thousand three hundred and thirty-nine (210,339) shares newly issued, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) with warrants corresponding to, in aggregate, two million one hundred and three thousand four hundred and nine (2,103,409) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), by a part of the Contribution consisting of two hundred and thirty-one thousand three hundred and seventy-three euro and nine cents (231,373.09) and to allot the two hundred and ten thousand three hundred and thirty-nine (210,339) new shares, with the above-mentioned warrants, to Archstone Management Germany S.à r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund and for the account of its Sub-Fund A and (ii) one hundred thirty-two thousand five hundred and seventy-four (132,574) shares newly issued, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) with warrants corresponding to, in aggregate, one million three hundred and twenty-five thousand seven hundred and forty-five (1,325,745) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), by a part of the Contribution consisting of one hundred and forty-five thousand eight hundred and thirty-one euro and forty-five cents (EUR 145,831.45) and to allot the one hundred and thirty-two thousand five hundred and seventy-four (132,574) new shares, with the above-mentioned warrants, to Archstone Management Germany S.à r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund and for the account of its Sub-Fund B.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders RESOLVE to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions as follows:

" **Art. 5. Issued Capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at two million three hundred and sixty-nine thousand nine hundred and thirty-seven euro (EUR 2,369,937.-) divided into two million three hundred and sixty-nine thousand nine hundred and thirty-seven (2,369,937) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The shareholders RESOLVE to authorise any lawyer of Linklaters LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial C.

Sixth resolution

The shareholders RESOLVE to authorize any lawyer of Linklaters LLP to record the issuance of warrants in the warrants' register of the Company.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand and eight hundred Euro (EUR 3,800.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les associés de "DeWAG Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu le 23 mars 2007 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 678 le 23 avril 2007, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-125.494 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 31 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés numéro 452 du 21 février 2008 (les "Statuts").

L'assemblée est présidée par Madame Nicole SUIGNARD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, laquelle désigne Monsieur Emmanuel AVICE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur, M^e Xenia Thomamüller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste des présences, renseignant les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des associés représentés, paraphées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

II. Il résulte de ladite liste des présences que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de deux millions vingt-sept mille vingt-quatre euros (2.027.024,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de son ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de trois cent quarante-deux mille neuf cent treize euros (342.913,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de deux millions vingt-sept mille vingt-quatre euros (2.027.024,- EUR) divisé en deux millions vingt-sept mille vingt-quatre (2.027.024) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, à deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept euros (2.369.937,- EUR) divisés en deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept (2.369.937) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

2. Émission, avec une prime d'émission totale de trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze euro cinquante-quatre cents (34.291,54 EUR), de trois cent quarante-deux mille neuf cent treize (342.913) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un montant total de trois millions quatre cent vingt-neuf mille cent cinquante-quatre (3.429.154) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales

de deux millions vingt-sept mille vingt-quatre (2.027.024) parts sociales à deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept (2.369.937) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription par Archstone Management Germany S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds A, de deux cent dix mille trois cent trente-neuf (210.339) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un montant total de deux millions cent trois mille quatre cent neuf (2.103.409) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, et acceptation de la souscription par Archstone Management Germany S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds B, de cent trente-deux mille cinq cent soixante-quatorze (132.574) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un montant total de un million trois cent vingt-cinq mille sept cent quarante-cinq (1.325.745) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de deux millions vingt-sept mille vingt quatre (2.027.024) parts sociales à deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept (2.369.937) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1^{er} à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

6. Autorisation à tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'émission de warrants dans le registre des warrants de la Société.

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité en application de l'article 19 des Statuts:

Première résolution

Les associés DÉCIDENT d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de trois cent quarante-deux mille neuf cent treize euros (342.913,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de deux millions vingt-sept mille vingt-quatre euros (2.027.024,- EUR) divisé en deux millions vingt-sept mille vingt-quatre (2.027.024) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, à deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept euros (2.369.937,- EUR) divisés en deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept (2.369.937) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

Deuxième résolution

Les associés DÉCIDENT d'émettre, avec une prime d'émission totale de trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze euro et cinquante-quatre cents (34.291,54 EUR), de trois cent quarante-deux mille neuf cent treize (342.913) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un montant total de trois millions quatre cent vingt-neuf mille cent cinquante-quatre (3.429.154) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de deux millions vingt-sept mille vingt-quatre (2.027.024) parts sociales à deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept (2.369.937) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenue M^e Xenia Thomamüller, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Archstone Management Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue John R Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds A et Sous-Fonds B, en vertu des procurations susvisées.

La comparante a déclaré (i) souscrire en nom et pour le compte de Archstone Management Germany S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds A, deux cent dix mille trois cent trente-neuf (210.339) nouvelles parts sociales avec deux millions cent trois mille quatre cent neuf (2.103.409) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, avec une prime d'émission de vingt et un mille trente-quatre euros et neuf cents (21.034,09 EUR), (ii) souscrire en nom et pour le compte de Archstone Management Germany S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds B, cent trente-deux mille cinq cent soixante-quatorze (132.574) nouvelles parts sociales avec un million trois cent vingt-cinq mille sept cent quarante-cinq (1.325.745) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, avec une prime d'émission de treize mille deux cent cinquante-sept euros et quarante-cinq cents (13.257,45 EUR) et (iii) libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de trois cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre euros et cinquante-quatre cents (377.204,54 EUR) (l'"Apport"), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement ayant été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les associés DÉCIDENT d'accepter ladite souscription et le paiement des (i) deux cent dix mille trois cent trente-neuf (210.339) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), avec des warrants correspondant à un nombre total de deux millions cent trois mille quatre cent neuf (2.103.409) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, par une partie de l'Apport correspondant à deux cent trente et un mille trois cent soixante-treize euros et neuf cents (231.373,09 EUR) et d'attribuer les deux cent dix mille trois cent trente-neuf (210.339) parts sociales nouvellement émises, avec les warrants susmentionnés, à Archstone Management Germany S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte du Sous-Fonds A et (ii) cent trente-deux mille cinq cent soixante-quatorze (132.574) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), avec des warrants correspondant à un nombre total de un million trois cent vingt-cinq mille sept cent quarante-cinq (1.325.745) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, par une partie de l'Apport correspondant à cent quarante-cinq mille huit cent trente et un euros et quarante-cinq cents (145.831,45 EUR) et d'attribuer les cent trente-deux mille cinq cent soixante-quatorze (132.574) parts sociales nouvellement émises, avec les warrants susmentionnés, à Archstone Management Germany S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte du Sous-Fonds B.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés DÉCIDENT de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social émi. (premier paragraphe).** Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept euros (2.369.937,- EUR) divisés en deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept (2.369.937) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Cinquième résolution

Les associés DÉCIDENT d'autoriser tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Sixième résolution

Les associés DÉCIDENT d'autoriser tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement des warrants dans le registre des warrants de la Société.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ trois mille huit cents euros (3,800.-EUR).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. SUIGNARD, E. AVICE, X. THOMAMÜLLER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008. LAC/2008/17895. — Reçu à 0,50%: mille huit cent quatre-vingt-six euros deux cents (EUR 1.886,02).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008066671/220/279.

(080074681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Harman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 119.789.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HARMAN S.A., Société Anonyme
Luc HANSEN / John SEIL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008066459/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05154. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

P.S.M. Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 36.307.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066504/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03404. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Exuma Ventures S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 98.844.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066505/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03403. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Saxon Energy Services Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 138.595.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of April,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

SEA Intermediate Holdings Limited, an exempted Cayman Islands limited liability company, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Caymans Islands, registered under number 209080,

here represented by Charou Anandappane, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Greenwich, on April 27th, 2008,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Saxon Energy Services Holdings SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of class A managers, class B managers and class C managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one class A manager, at least one class B manager and at least one class C manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one class A manager and at least one class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one class A manager, one class B manager and one class C manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Art. 1. Transitory provision. The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Art. 2. Subscription and payment. SES Intermediate Holdings Limited, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

Neil J. Hartley, born on 16 September 1965 in Coventry, United Kingdom, with professional address at First Reserve International Limited, 2nd floor, 68 Pall Mall, London, SW1Y 5ES, United Kingdom; and

Neil A. Wizel, born on 29 May 1977 in New York, United States of America, with professional address at First Reserve Corporation, 600 Travis, Suite 6000, Houston, TX 77002, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Eileen Hardell, born on August 13, 1968, in Gadderbaum (Germany), with professional address at c/o Schlumberger BV, Parkstraat 83, 2514 JG The Hague, The Netherlands; and

Bram Verburg, born on October 13, 1951 in Curaçao, B.V.I., with professional address at c/o Schlumberger BV, Parkstraat 83, 2514 JG The Hague, The Netherlands.

3. The following entity is appointed as class C manager of the Company for an indefinite period:

ATC Management (Luxembourg) SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, rue Saint Zither, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 103.336.

4. The registered office of the Company is set at 9, rue Saint Zither, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinquième jour d'avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

SES Intermediate Holdings Limited, une société à responsabilité limitée des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Cayman, immatriculée sous le numéro 209080

Ici représentée par Charou Anandappane, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Greenwich, le 27 avril 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Saxon Energy Services Holdings SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute

autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de gérants de classe A, gérants de classe B et gérants de classe C.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un gérant de classe A, au moins un gérant de classe B et au moins un gérant de classe C sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve que une résolution ne sera pas valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée

Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier mardi du mois de juin à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision

contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

SES Intermediate Holdings Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 2.000.- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Neil J. Hartley né le 16 septembre 1965 à Coventry, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à First Reserve International Limited, 2^{ème} étage, 68 Pall Mall, Londres, SW1Y 5ES, Royaume-Uni.

Neil A. Wizel, né le 29 mai 1977 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à First Reserve Corporation, 600 Travis, Suite 6000, Houston, TX 77002, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Eileen Hardell, née le 13 août 1968 à Gadderbaum, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à c/o Schlumberger BV, Parkstraat 83, 2514 JG La Haye, Pays-Bas; et

Bram Verburg, né le 13 octobre 1951 à Curaçao, Iles Vierges Britanniques, ayant son adresse professionnelle à c/o Schlumberger BV, Parkstraat 83, 2514 JG La Haye, Pays-Bas.

3. L'entité suivante est nommée gérant de classe C pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

4. Le siège social de la Société est établi au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. ANANDAPPANE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2008, Relation: LAC/2008/17517. — Reçu soixante deux euros cinquante cents (62,50 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008066652/211/519.

(080074616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Cool-Boules, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 127.063.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066640/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07431. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Tradhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.579.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Foyer Assurances S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

ici représentée par Monsieur André Birget, Chief Financial Officer, ayant son adresse professionnelle 12, rue Léon Laval, L-3372 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 10 avril 2008, laquelle après avoir été signée "ne varietur" restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, et

2) Banque de Luxembourg, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Pierre Ahlborn, Administrateur-Délégué, ayant son adresse professionnelle 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Tradhold S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze millions d'euros (EUR 12.000.000), représenté par douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre d'actions nominatives. La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur ce registre. Des certificats d'inscription signés par deux administrateurs en sont délivrés aux actionnaires.

La cession d'actions s'opère soit par une déclaration de transfert et d'acceptation de transfert inscrites sur ledit registre, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir, soit d'après les règles du droit civil sur le transfert des créances, soit par tout autre mode autorisé par la loi.

Aucune cession d'actions ne sera admise sans l'assentiment préalable du conseil d'administration. Au cas où la demande de cession est refusée par le conseil d'administration, celui-ci est tenu dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus de faire acquérir les actions soit par la société, soit par un actionnaire, soit par un tiers.

En cas de désaccord sur le prix, la valeur des actions à céder sera fixée par voie d'expertise.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix exprimées des membres présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles des administrateurs qui n'ont pas pris part au vote ou qui se sont abstenus. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve valablement engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du ou des délégués du conseil et ce dans les limites de la gestion journalière ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour être admis aux assemblées générales, les actionnaires sont tenus de faire connaître au conseil d'administration, dans le délai de cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion ou tout autre délai plus court, leur intention d'assister à l'assemblée; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les douze mille (12.000) actions comme suit:

1) Foyer Assurances S.A., six mille actions	6.000
2) Banque de Luxembourg, six mille actions	6.000
Total: douze mille actions	12.000

Les six mille (6.000) actions souscrites par Foyer Assurances S.A., préqualifiée, sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en quatre mille neuf cent quatre-vingts (4.980) actions du capital social de la Société de la Bourse de Luxembourg, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.222, évaluées à cinq millions neuf cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 5.980.980) et un apport en numéraire de dix-neuf mille vingt euros (EUR 19.020).

Les six mille (6.000) actions souscrites par Banque de Luxembourg, préqualifiée, sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en quatre mille neuf cent quatre-vingts (4.980) actions du capital social de la Société de la Bourse de Luxembourg, préqualifiée, évaluées à cinq millions neuf cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 5.980.980) et un apport en numéraire de dix-neuf mille vingt euros (EUR 19.020).

La somme de trente-huit mille quarante euros (EUR 38.040) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

L'évaluation de l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport daté du 11 avril 2008, établi par Deloitte S.A., réviseur d'entreprises ayant son siège social à Luxembourg, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport, soit 11.961.960 EUR, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 12.000 actions sans désignation de valeur nominale à émettre en contrepartie minorées de l'apport en numéraire de 38.040 EUR.»

Ce rapport restera, après signature ne varietur par toutes les parties, annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Foyer Assurances S.A. et Banque de Luxembourg, préqualifiées, agissant par leurs représentants, certifient par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. elles sont propriétaires de toutes les actions apportées; une copie des certificats d'actions restera annexée au présent acte;

2. toutes les formalités de transfert ont été respectées, et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux actions par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées. Un extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la Société de la Bourse de Luxembourg approuvant ce transfert restera annexée au présent acte;

3. elles ont tous pouvoirs sociaux pour accomplir et signer les documents nécessaires au présent transfert;

4. les actions sont, à la meilleure connaissance de Foyer Assurances S.A. et Banque de Luxembourg, préqualifiées, libres de toute charge et librement transférables à la société;

5. les transferts des actions de la Société de la Bourse de Luxembourg, préqualifiée, seront inscrits dans le registre d'actionnaires de la société concernée.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, Foyer Assurances S.A. et Banque de Luxembourg, préqualifiées, en tant qu'apporteurs, prendront toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 66.000,00.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur François Tesch, Chief Executive Officer de Foyer S.A., ayant son adresse professionnelle 12, rue Léon Laval, L-3372 Luxembourg;

- Monsieur André Birget, Membre du Comité de Direction de Foyer S.A., ayant son adresse professionnelle 12, rue Léon Laval, L-3372 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Ahlborn, Administrateur Délégué de Banque de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Benoît Elvinger, Conseiller de Direction de Banque de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Ernst & Young S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5) Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: André BIRGET, Pierre AHLBORN et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2008, LAC/2008/16328. — Reçu à 0,50 %: soixante mille euros (€ 60.000,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008066679/7241/180.

(080074493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Les Trois Mousquetaires s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 11, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 104.751.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066637/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04123. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Star-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 240, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.029.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066641/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03576. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.379.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.040.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 127.040, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 20 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2007, number 1161, which articles of incorporation have been last modified by a deed of the undersigned notary, on 11 March 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (hereinafter the "Company").

The meeting was opened at 5.30 p.m. with Mr Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Flora Gibert, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand and five hundred US dollars (USD 1,500) in order to bring it from its current amount of one million three hundred seventy-eight thousand one hundred US dollars (USD 1,378,100) up to an amount of one million three hundred seventy-nine thousand six hundred US dollars (USD 1,379,600), through the issuance of thirty (30) new Class A Shares of the Company with a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one million three hundred seventy-nine thousand six hundred US dollars (USD 1,379,600) divided into three hundred ninety (390) Class A Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class B Shares, eight thousand (8,000) Class C Shares and fifteen thousand one hundred sixty-seven (15,167) Class D Shares, each with a par value of fifty US dollars (USD 50)."

3. Amendment of the second paragraph of article 6.2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"6.2 Class A relates to the Axon Resources Investment, Class B relates to the Rodina Investment, Class C relates to the Rasa Investment and Class D relates to the Tokyo Star Investment."

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholder, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand five hundred US dollars (USD 1,500) in order to bring it from its current amount of one million three hundred seventy-eight thousand one hundred US dollars (USD 1,378,100) up to an amount of one million three hundred seventy-nine thousand six hundred US dollars (USD 1,379,600), through the issuance of thirty (30) new Class A Shares of the Company with a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

The thirty (30) Class A Shares have been subscribed as follows:

- twenty (20) Class A Shares of the Company have been subscribed by TPG-Axon Partners (Offshore), Ltd., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, PO Box 896, Harbour Centre, 2nd Floor, North Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, at a total subscription price of one thousand US dollars (USD 1,000) to be entirely allocated to the share capital of the Company.

- ten (10) Class A Shares of the Company have been subscribed by TPG-Axon Partners, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States, registered with the Secretary of State, State of Delaware, USA, at a total subscription price of five hundred US dollars (USD 500) to be entirely allocated to the share capital of the Company.

The subscribed Class A Shares have been paid up by the above-mentioned subscribers through a cash contribution of a total amount of one thousand five hundred US dollars (USD 1,500) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one million three hundred seventy-nine thousand six hundred US dollars (USD 1,379,600) divided into three hundred ninety (390) Class A Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class B Shares, eight thousand (8,000) Class C Shares and fifteen thousand one hundred sixty-seven (15,167) Class D Shares, each with a par value of fifty US dollars (USD 50)."

Third Resolution

The general meeting resolves to amend the second paragraph of article 6.2 as follows:

"6.2 Class A relates to the Axon Resources Investment, Class B relates to the Rodina Investment, Class C relates to the Rasa Investment and Class D relates to the Tokyo Star Investment."

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 5D, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 127.040, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 juin 2007 sous le numéro 1161, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 mars 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés (ci après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de M. Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, ainsi que Mlle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille cinq cents dollars US (USD 1.500) afin de le porter de sa valeur actuelle d'un million trois cent soixante-dix-huit mille cent dollars US (USD 1.378.100) à un montant d'un million trois cent soixante-dix-neuf mille six cents dollars US (USD 1.379.600), par l'émission de trente (30) nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société, d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** La Société a un capital émis et entièrement libéré d'un million trois cent soixante-dix-neuf mille six cents dollars US (USD 1.379.600) divisé en trois cent quatre-vingt-dix (390) Parts Sociales de Classe A, quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales de Classe B, huit mille (8.000) Parts Sociales de Classe C et quinze mille cent soixante-sept (15.167) Parts Sociales de Classe D, ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50).»

3. Modification du deuxième paragraphe de l'article 6.2 des statuts de la Société comme suit:

«6.2. La Classe A se rapporte à l'Investissement Axon Resources, la Classe B se rapporte à l'Investissement Rodina, la Classe C se rapporte à l'Investissement Rasa et la Classe D se rapporte à l'Investissement Tokyo Star.»

4. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille cinq cents dollars US (USD 1.500) afin de le porter de sa valeur actuelle d'un million trois cent soixante-dix-huit mille cent dollars US (USD 1.378.100) à un montant d'un million trois cent soixante-dix-neuf mille six cents dollars US (USD 1.379.600), par l'émission de trente (30) nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société, d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

Les trente (30) Parts Sociales de Classe A de la Société ont été souscrites comme suit:

- vingt (20) Parts Sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par TPG-Axon Partners (Offshore), Ltd., une limited company constituée et régie pour les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, PO Box 896, Harbour Centre, 2nd Floor, North Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, pour un prix de souscription total de mille dollars US (USD 1.000) entièrement alloués au capital social de la Société.

- dix (10) Parts Sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par TPG-Axon Partners, L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States, inscrite au Secretary of State, State of Delaware, pour un prix de souscription total de cinq cents dollars US (USD 500) entièrement alloués au capital social de la Société.

Les Parts Sociales de Classe A de la Société ainsi souscrites ont été libérées par les souscripteurs mentionnés ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de mille cinq cents dollars US (USD 1.500) et cet apport est désormais à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième Résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital émis et entièrement libéré d'un million trois cent soixante-dix-neuf mille six cents dollars US (USD 1.379.600) divisé en trois cent quatre-vingt-dix (390) Parts Sociales de Classe A, quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales de Classe B, huit mille (8.000) Parts Sociales de Classe C et quinze mille cent soixante-sept (15.167) Parts Sociales de Classe D, ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50).»

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 6.2 des statuts de la Société comme suit:

«6.2. La Classe A se rapporte à l'Investissement Axon Resources, la Classe B se rapporte à l'Investissement Rodina, la Classe C se rapporte à l'Investissement Rasa et la Classe D se rapporte à l'Investissement Tokyo Star.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-B. BEAUVOIR-PLANSON, F. GIBERT, A. HOFFMANN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. Relation LAC/2008/18493. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008066642/211/172.

(080074510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

A.U.C. Aménagements Urbains et Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.592.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066633/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04117. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Matignon Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.777.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATIGNON FINANCE S.A., Société Anonyme

Régis MEISTER / Yves CACCLIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008066457/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04136. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Valon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.143.

L'an deux mille huit, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte de la société «VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63143, a été constituée suivant acte notarié du 23 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 350 du 15 mai 1998,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de la réunion dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 5 mai 2008.

Le procès-verbal de la dite réunion du conseil d'administration, après signature «ne varietur», restera annexé aux présentes.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 771 du 31 mars 2008, «VALON S.A.», en tant que société absorbante et «COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A.» en abrégé CODIFI S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, section B sous le numéro 19686, constituée suivant acte notarié en date du 2 septembre 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 275 du 29 octobre 1982. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 751 du 28 mars 2008, en tant que société absorbée, ont projeté de fusionner;

- qu'aucun actionnaire de la société absorbante n'a requis, pendant le délai d'UN (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;

- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;

- que suite à la fusion intervenue, la société absorbée a cessé d'exister;

- que suite encore à l'absorption de la société absorbée par la société absorbante, les actions de la société absorbée seront annulées et les livres et documents de cette dernière seront conservés pendant le délai légal de [5] cinq ans au siège de la société absorbante, au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et en qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée, agissant en sa susdite qualité, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MARX, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 mai 2008. Relation: EAC/2008/6247. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 MAI 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008066665/239/48.

(080074387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Groupe Nordet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 90.825.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066632/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04116. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Batinvest Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 30.990.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066634/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04118. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080075131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Groupe Nordet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 90.825.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066629/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04107. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080075146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Peinture Dewald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4490 Belvaux, 299, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 69.605.

Im Jahre zweitausend und acht, am achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis KESSELER, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

Herr Jürgen DEWALD, Malermeister, geboren in Hermeskeil (Deutschland), am 19. Mai 1959, wohnhaft in L-4175 Esch an der Alzette, 30, rue Pierre Kersch.

Welcher Komparsent erklärt alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PEINTURE DEWALD S. à r.l., mit Sitz in L-4175 Esch an der Alzette, 30, rue Pierre Kersch zu sein, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 05. Mai 1999, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 524 vom 09. Juli 1999,

Durch Gesellschafterbeschluss vom 10. Dezember 2001, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 741 vom 15. Mai 2002 wurde beschlossen, das Gesellschaftskapital in Euro umzuwandeln.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (EUR 12.394,68) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je vierundzwanzig Komma neunundsiebzig Euro (EUR 24,79) pro Anteil.

Der Komparsent erklärt in seine Eigenschaft als Gesellschafter folgende Beschlüsse zu fassen:

1) Der Gesellschaftssitz wird von 30, rue Pierre Kersch in L-4175 Esch an der Alzette nach 299, rue de l'Usine in L-4490 Belvaux verlegt.

2) Demzufolge wird Artikel zwei (2) abgeändert und lautet wie folgt:

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Belvaux.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Esch/Alzette in der Amtsstube. Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die alten und neuen Gesellschafter, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Dewald J., Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 30 AVRIL 2008. Relation: EAC/2008/5927. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Releveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 07 mai 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008066666/219/34.

(080074553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Stodiek Beteiligung I S.à r.l, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.244.

In the year two thousand and eight, on the ninth of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The public limited company (société anonyme) IVG DEUTSCHLAND IMMOBILIEN AG (formerly STODIEK EUROPA IMMOBILIEN AG), registered at „Handelsregister B des Amtsgerichts Bonn“, under number HRB 8127, with its registered office in D-53177 Bonn, Germany, Zanderstrasse 5,

represented by Mr Paul MARX, docteur en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state that:

I. the public limited company (société anonyme) IVG DEUTSCHLAND IMMOBILIEN A.G., pre-named, represented by Mr. Paul MARX, pre-named, is the sole member of the private limited company STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l, R.C.S. Luxembourg section B number 113244, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, hereinafter referred to as "the Company", constituted by a deed of the undersigned notary on November 17, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 670 of April 1, 2006, and that its articles of association have been amended by deeds of the same notary on December 8, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 715 of April 7, 2006, and on December 6, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 343 of February 9, 2008;

II. the subscribed capital is fixed at forty nine million three hundred thirty four thousand and seven hundred EURO (EUR 49,334,700.-) represented by one million nine hundred seventy three thousand three hundred and eighty eight (1,973,388) sharequotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each, which are all held by the sole member, the public limited company (société anonyme) IVG DEUTSCHLAND IMMOBILIEN A.G., pre-named;

III. the public limited company (société anonyme) IVG DEUTSCHLAND IMMOBILIEN A.G., pre-named, in its capacity of sole member of the company STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l, represented as here above stated, then has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to decrease the corporate capital by an amount of fourteen million six hundred thousand EURO (EUR 14,600,000.-) so as to reduce it from its present amount of forty nine million three hundred thirty four thousand and seven hundred EURO (EUR 49,334,700.-) to thirty four million seven hundred thirty four thousand and seven hundred EURO (EUR 34,734,700.-), by the cancellation of five hundred and eighty four thousand (584,000) sharequotas with a nominal value of twenty five EURO (EUR 25.-) each, and by the repayment of fourteen million six hundred thousand EURO (EUR 14,600,000.-) to the sole member in accordance with the legal requirements and especially with article 69 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at thirty four million seven hundred thirty four thousand and seven hundred EURO (EUR 34,734,700.-) represented by one million three hundred eighty nine thousand three hundred and eighty eight (1,389,388) sharequotas of twenty-five EURO (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred EURO.

The undersigned notary who knows English and German, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with notary this original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, am neunten Mai.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft IVG DEUTSCHLAND IMMOBILIEN AG (ehemals STODIEK EUROPA IMMOBILIEN A.G.), eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Bonn unter Nummer HRB 8127, mit Sitz in D-53177 Bonn, Deutschland, Zanderstrasse 5,

vertreten durch Herrn Paul MARX, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht wird nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beigelegt werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorher erwähnt, hat den unterzeichneten Notar zu beurkunden beauftragt, dass:

I. die Aktiengesellschaft IVG DEUTSCHLAND IMMOBILIEN AG, vorbenannt, vertreten durch Herrn Paul MARX, vorbenannt, die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l. ist, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 113244, mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, nachstehend die "Gesellschaft" genannt, gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars am 17. November 2005, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 670 vom 1. April 2006 veröffentlicht ist, und dass deren Satzung gemäss Urkunden desselben Notars am 8. Dezember 2005 abgeändert worden ist, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 715 vom 7. April 2006, und am 6. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 343 vom 9. Februar 2008;

II. das gezeichnete Kapital der Gesellschaft auf neunundvierzig Millionen dreihundertvierunddreissigtausendsiebenhundert EURO (EUR 49.334.700,-) festgesetzt ist, eingeteilt in eine Million neunhundertdreiundsiebzigtausenddreihundertachtundachtzig (1.973.388) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche vollständig durch die alleinige Gesellschafterin, die Aktiengesellschaft IVG DEUTSCHLAND IMMOBILIEN AG, vorbenannt, gehalten werden;

III. die Aktiengesellschaft IVG DEUTSCHLAND IMMOBILIEN AG, vorbenannt, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l., vertreten wie vorher erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um vierzehn Millionen sechshunderttausend EURO (EUR 14.600.000,-) von seinem jetzigen Betrag von neunundvierzig Millionen dreihundertvierund-dreissigtausendsiebenhundert EURO (EUR 49.334.700,-) auf vierunddreissig Millionen siebenhundertvierunddreissigtausendsiebenhundert EURO (EUR 34.734.700,-) herabzusetzen, durch die Annullierung von fanfhundertvierundachtzigtausend (584.000) Anteilen mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig EURO (EUR 25,-) und durch Rückzahlung von vierzehn Millionen sechshunderttausend EURO (EUR 14.600.000,-) an die alleinige Gesellschafterin gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und insbesondere gemäss Artikel 69 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Als Folge des ersten Beschlusses wird Artikel sechs der Satzung wie folgt geändert:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf vierunddreissig Millionen siebenhundertvierunddreissigtausendsiebenhundert EURO (34.734.700,- EUR) festgesetzt, dargestellt durch eine Million dreihundertneunundachtzigtausenddreihundertachtundachtzig (1.389.388) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, dann sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften anzuwenden, d.h. dass jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft schriftlich festgehalten werden muss und dass die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber nicht anwendbar sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie annulliert werden und das Kapital verhältnismässig herabgesetzt wird."

Kostenabschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Honorare und Lasten, welche von der Gesellschaft zu tragen sind auf Grund dieser Urkunde wird auf eintausendachthundert EURO geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei diese Urkunde in Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

WORÜBER URKUNDE, in Luxemburg erstellt worden ist, am Tag wie anfangs erwähnt.

Und nachdem diese Urkunde dem Bevollmächtigten, welcher dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden ist, hat dieser zusammen mit dem Notar die Originalurkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: MARX; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mai 2008. Relation GRE/2008/2128. - Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 22. Mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008066661/231/122.

(080075097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Immobilière Nordet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 106.612.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 MAI 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066662/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04068. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Victoria Promotion Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.551.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066657/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07436. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

PCC Luxembourg holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 95.833.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008066684/6326/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07182. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

PCC European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 95.983.

Le bilan au 31 mars 2005 (version amendée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008066685/6326/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07187. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Ronwiss Invest SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg E 3.903.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Christian SCHLEICH, administrateur de sociétés, né à Pétange le 26 octobre 1960, demeurant à L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne.

2.- Madame Mireille HEIN, directrice de société, née à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1960, demeurant à L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: "RONNWISS INVEST SCI".

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Lamadelaine.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq mille euros (€ 5.000.-), divisé en mille (1000) parts sociales de cinq euros (€ 5.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Christian SCHLEICH, préqualifié, neuf cents parts sociales	900
2) Madame Mireille HEIN, préqualifiée, cent parts sociales	100
Total: mille parts sociales	1000

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq mille euros (€ 5.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Christian SCHLEICH et Madame Mireille HEIN, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.

3.- Le siège social est fixé à L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCHLEICH, HEIN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 mai 2008. Relation: CAP/2008/1473. — Reçu vingt-cinq euros. 5.000.- à 0,5% = 25,00.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 mai 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008066704/236/90.

(080074788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

PBP Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.605.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme «BOOM S.A.», ayant son siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 120.019,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Madame Sandra BOSSIS, ci-après qualifiée sub 2).

2) Madame Sandra BOSSIS, administrateur de société, demeurant à L-4933 Bascharage, 15, rue du Moulin.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PBP SOLUTIONS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, pour son propre compte, pour compte de tiers ou en participation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le support et l'outsourcing de ressources humaines.

La société pourra également exercer ses activités dans tous les domaines relatifs à la consultance en ressources humaines, aux services administratifs, au marketing, à la communication et à l'outsourcing.

La société a également pour objet l'étude, la consultance et toutes prestations de services dans le cadre des activités prédécrites.

L'énoncé ci-dessus n'est pas limitatif.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes opérations financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1. La société «BOOM S.A.», préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. Madame Sandra BOSSIS, prénommée, une action	<u>1</u>
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de huit mille cinq cents euros (€ 8.500.-), de sorte que le montant de huit mille cinq cents euros (€ 8.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Madame Sandra BOSSIS, administrateur de société, née à Messancy (Belgique) le 21 janvier 1974, demeurant à L-4933 Bascharage, 15, rue du Moulin.

b) Monsieur Michel BOSSIS, employé privé, né à Ixelles (Belgique) le 9 février 1948, demeurant à L-4933 Bascharage, 15, rue du Moulin.

c) La société anonyme «BOOM S.A.», ayant son siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 120.019.

Madame Sandra BOSSIS, préqualifiée, est nommée administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle et représentant permanent de la société «BOOM S.A.», préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "PRISMA CONSULTING S.à r.l.", avec siège social à L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 101.674.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4) Le siège de la société est fixé à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BOSSIS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 mai 2008. Relation: CAP/2008/1507. — Reçu cent cinquante-cinq euros. 31.000.- à 0,50% = 155,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 mai 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008066705/236/179.

(080074760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Kokab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 51.973.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008066694/540/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

I. 28 Wickrange «Am Park» s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 138.611.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER", ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Guy ROLLINGER, commerçant, demeurant à Reckange/Mess.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} : Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

Art. 3. La société prend la dénomination de "I. 28 WICKRANGE "AM PARK" s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Wickrange.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II: Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III: Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV: Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V: Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres,

constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI: Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique, la société anonyme "I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER", préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Guy Rollinger, commerçant, né à Luxembourg le 10 juillet 1956, demeurant à L-4980 Reckange/Mess, 201, rue des Trois Cantons, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROLLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 mai 2008, Relation. CAP/2008/1397. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents.

12.500,00 à 0,50% = 62,50.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 mai 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008066700/236/127.

(080074817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

S.I.P., Société d'Investissement et de Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.606.

Le bilan au 31 décembre 2006, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
S.I.P., Société d'Investissement et de Promotion S.A.
Signature

Référence de publication: 2008066692/2088/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04645. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

S.I.P., Société d'Investissement et de Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.606.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
S.I.P., Société d'Investissement et de Promotion S.A.
Signature

Référence de publication: 2008066691/2088/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Hipos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.025.

—
Le bilan au 31 décembre 2006, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Hipos S.A.
Signature

Référence de publication: 2008066690/2088/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04643. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Storebrand Alpha Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 108.027.

—
Le bilan du Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2007 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pascal TRITZ / Francis NILLES
Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2008066689/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05373. - Reçu 90,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Swiss Life Immo-Arlon, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.344.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008066693/7113/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01553. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

MSDP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 2, KonstemerStrooss.
R.C.S. Luxembourg B 138.624.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Denis Camille PETITFRERE, ingénieur, né à Dinant (Belgique), le 20 octobre 1979, demeurant à B-6870 Arville, 13, rue du Paradis,

2.- Monsieur Jean KIES, créancier, né à Mersch, le 24 mars 1934, demeurant à L-9663 Kautenbach, 2, KonstemerStrooss,

représenté par Monsieur Denis Camille PETITFRERE, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 avril 2008.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services dans le domaine de l'informatique et aéronautique.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "MSDP S.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Kautenbach.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Denis Camille PETITFRERE, prénommé, quatre-vingt-seize parts sociales	96
2.- Monsieur Jean KIES, prénommé, quatre parts sociales	4
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille huit.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Denis Camille PETITFRERE, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-9663 Kautenbach, 2, KonstemerStrooss.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. C. Petitfrère, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, LAC/2008/17888. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008066745/227/90.

(080075039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

S.C.I. Jucken, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3911 Mondercange, 4, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg E 3.901.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de constitution reçu par le notaire Joëlle BADEN de résidence à Luxembourg en date du 29 avril 2008, enregistré à Luxembourg, A.C. le 6 mai 2008 LAC / 2008 / 18360 qu'il a été constituée une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination, siège social:

S.C.I. JUCKEN

Société civile immobilière familiale L-3911 Mondercange, 4, rue de la Colline

Objet social:

La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale.

Durée:

La société aura une durée illimitée.

Associés:

- Monsieur Tom Richarts, maître-menuisier, né à Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 1971, (matricule 19711004176), demeurant à L-3316 Bergem 5, rue de Schifflange,

- Madame Myriam Lucie Thibor, agent CFL, épouse Richarts, née à Saïgon, Vietnam, le 30 octobre 1969, (matricule 19691030221), demeurant à L-3316 Bergem 5, rue de Schifflange,

Dispositions de l'acte de société:

Pouvoir général:

Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Gérants:

- Monsieur Tom Richarts, maître-menuisier, né à Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 1971, (matricule 19711004176), demeurant à L-3316 Bergem 5, rue de Schifflange,

- Madame Myriam Lucie Thibor, agent CFL, épouse Richarts, née à Saïgon, Vietnam, le 30 octobre 1969, (matricule 19691030221), demeurant à L-3316 Bergem 5, rue de Schifflange,

Pouvoir de signature:

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des deux gérants

Luxembourg, le 22 mai 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008066733/7241/45.

(080074502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Editions Culturelles et Professionnelles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.081.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 8 mai 2008 que:

L'assemblée renouvelle le mandat des membres du Conseil d'Administration, à savoir:

Monsieur Michel MATHIEU, demeurant au 2, rue de Schwarzenhof, L-8452 STEINFORT,

Madame MATHIEU Magali, demeurant au 39, rue Emile Kisch, B-6780 MESSANCY,

Madame Fabienne FONTAINE, demeurant au 2, rue de Schwarzenhof, L-8452 STEINFORT

Leur mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

L'assemblée renouvelle le mandat de l'administrateur délégué,

Monsieur Michel MATHIEU demeurant au 2, rue de Schwarzenhof L-8452 STEINFORT

Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée décide de révoquer:

- la société PRISMA CONSULTING S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes,
- ainsi que Monsieur Funck Lucien de son mandat de commissaire aux comptes.

Elle nomme un nouveau commissaire aux comptes:

La société PRESTA-SERVICES S.A., n° d'immatriculation B 49.961, avec siège social au 28, rue de Hobscheid L-8422 STEINFORT

Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour inscription - réquisition - modification

Signature

Référence de publication: 2008067102/1286/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

LyondellBasell Industries AF S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.545.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions LYONDELLBASELL INDUSTRIES AF S.C.A. tenue à Luxembourg, 2, place W. Churchill, en date du 11 avril 2008 que:

- Le mandat de la société KPMG Audit aux fonctions de contrôle des comptes annuels de la société n'a pas été renouvelé.

- La société Pricewaterhouse Coopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch à Luxembourg, a été nommée aux fonctions de contrôle des comptes annuels de la société qui seront arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme

LyondellBasell AFGP S.à r.l.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2008067103/4642/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Dragon Investments, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.362.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne Madame Betty PRUDHOMME, administrateur. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg le 19 mai 2007.

B. PRUDHOMME / N. THIRION

Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2008067106/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.
